



CAP des Inspecteurs des Affaires Maritimes du 15 novembre 2017

Déclaration Liminaire

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'Administration,

Nous devrions, ce jour, nous réunir pour la dernière fois dans cette configuration.

Toutefois, en l'absence de parution du décret relatif à la réforme statutaire des inspecteurs des Affaires Maritimes, nous demeurons dubitatifs sur la volonté de l'administration de faire aboutir cette réforme engagée depuis 2009.

En effet, depuis le CTM du 11 septembre dernier, l'avancement du dossier semble En marche ralentie.

Cette marche ralentie génère, chez les inspecteurs, exaspération, colère et frustration.

Nous vous demandons d'y mettre fin dans les plus brefs délais.

Outre ces sentiments, nous vous rappelons que les inspecteurs sont victimes de la double peine:

- militarisation excessive de l'administration civile de la mer (cf dossier mobilité de ce jour)
- absence totale de promotion au sein du corps des IAM pour l'année 2018

A l'heure de l' « Action publique 2022 », les inspecteurs des Affaires Maritimes ne veulent pas être les « malgré nous » d'un corporatisme exacerbé.

Catherine RATSIVALAKA et Stéphane KERAUDRAN
Patrice BEAULIEU

